

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 9

Rubrik: Programme scolaire du IVe arrondissement : 1903-1904

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fortune, les honneurs se pressent sur mon chemin. Un petit accident arrive-t-il ; je reviens à moi et je suis tout surpris de me trouver simple écolier comme auparavant. A. W.



Programme scolaire du IV^e arrondissement 1903-1904

I. Histoire Sainte

Actes des Apôtres, depuis la p. 227, chap. 96. Maximes, p. 254.
Répétition générale pour établir la concordance des figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Voir programme général, p. 6.

II. Lecture

COURS INFÉRIEUR. : 1^{re} année. Syllabaire et 1^{re} partie du 1^{er} degré du *Livre de lecture*.

2^{me} année. 1^{er} degré du *Livre de lecture*.

COURS MOYEN : II^{me} degré. Lectures morales, chap. 24 à 32.

Règne animal, chap. 18 à 39.

Règne minéral. (Pendant le semestre d'été.)

COURS SUPÉRIEUR : III^{me} degré. Lectures morales, chap. 1, 3, 5, 7, 11, 15, 16, 18, 19 et 20.

Lectures littéraires, chap. 1, 6, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 19.

Lectures littéraires facultatives, chap. 6, 30, 39, 40, 65 et 66.

Hygiène, chap. 2, 3, 7 et 8.

Physique, chap. 1 à 24. (Facultatif.)

Connaissances usuelles, chap. 15 à 19. (Facultatif.)

III. Récitation

COURS INFÉRIEUR : Poésies du 1^{er} degré.

COURS MOYEN : Poésies renfermées dans les parties du programme de lecture.

COURS SUPÉRIEUR : Poésies 31, 50, 52, 54, 58 et (facultatif) 38, 48, 49, 55, 59 et 68.

IV. Grammaire et orthographe

Orthographe de règle : Voir programme général.

Orthographe d'usage : Dictées préparées tirées des chapitres lus et dictés des corrigés de composition. — Permutation.

V. Rédaction

COURS INFÉRIEUR : Sujets tirés du 1^{er} degré. — Descriptions de quelques gravures.

COURS MOYEN : Reproduction et imitation des lettres 17 à 24.

Descriptions et narrations, tirées des lectures prescrites. — Descriptions de quelques gravures.

COURS SUPÉRIEUR : Sujets tirés des chapitres lus. — Description de gravures. — Lettres d'affaires.

VI. Arithmétique

COURS INFÉRIEUR : 1^{re} année. 1^{re} série.

2^{me} année. II^{me} série.

COURS MOYEN : III^{me} et IV^{me} séries.

COURS SUPÉRIEUR : V^{me} et VI^e séries. (Les parties de la VI^e série, d'après l'ordre indiqué dans le *Bulletin* de mai 1901.)

VII. Comptabilité

Actes usuels.

VIII. Géographie

- a) Revue sommaire du canton et de la Suisse.
- b) Europe et autres parties du monde.
- c) Quelques notions de cosmographie. (Facultatif.) — Voir programme général.

IX. Histoire

Depuis la Réformation à nos jours. — Voir programme général.

X. Instruction civique

- a) Revue sommaire des autorités.
- b) Constitution fédérale.

XI. Dessin

Voir programme général et modèles fournis.

XII. Chant

- a) Plain-Chant : Théorie et pratique.
- b) Chants : Les numéros qui seront indiqués plus tard dans le *Bulletin*.

N.-B. — Le présent programme sera immédiatement annexé au *Journal de classe*. A. P.

UNE BALANCE EXACTE

La Banque d'Angleterre possède depuis quelque temps une balance d'une exactitude extraordinaire, qui n'a pas beaucoup de rivales dans le monde.

Un timbre poste posé sur l'un des plateaux fait monter l'autre de 15 centimètres. Une tache d'encre sur une feuille de papier, un cheveu suffit pour faire baisser le balancier, et cependant on peut y peser jusqu'à 200 kilos d'or ou d'argent. Pour les poids qui dépassent cette limite, on se sert de la grande balance, qui a 2 m. 20 de haut et qui pèse plus de 2 tonnes; elle aurait coûté 20000 fr.

Celui qui se croit parfait n'est pas même perfectible.
